Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 25 (1998)

Heft: 4

Artikel: Réforme de l'AVS/AI facultative : la procédure de consultation est en cours

Autor: Lenzin, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réforme de l'AVS/AI facultative

La procédure de consultation est en cours

Le Conseil fédéral veut diminuer le nombre de bénéficiaires et relever le taux de cotisation de l'AVS/AI facultative. Il a mis en consultation son projet de réforme.

Le débat autour de l'AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger a commencé il y a plusieurs années déjà. En 1992 et 1993, des projets de suppression de l'AVS/AI facultative ont été écartés par le Parlement et, depuis lors, c'est à la réforme de cette institution qu'on s'emploie. Un premier projet de réforme prévoyant de restreindre massivement le cercle des assurés a été refusé par le Conseil fédéral (voir «Revue Suisse» 3/97). Et c'est maintenant un projet remanié qui fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'à fin septembre. Pour être moins radical, il n'en reprend pas moins les idées principales du projet d'origine:

- l'adhésion ne sera plus possible pour les personnes résidant sur le territoire d'un Etat avec lequel la Suisse a conclu une convention de sécurité sociale. Les personnes déjà assurées au moment de l'entrée en vigueur de la réforme pourront maintenir leur affiliation pendant six ans. Si elle sont âgées de plus de 50 ans, elles pourront rester assurées jusqu'à l'âge légal de la retraite. 70 pour cent environ des quelque 55 000 cotisants actuels vivent dans les pays concernés.
- Seules peuvent adhérer à l'assurance facultative les personnes qui, dans les cinq ans précédant immédiatement le départ à l'étranger, étaient assurées à l'AVS/AI obligatoire. Cette disposition exclut les personnes ayant émigré jeunes ou nées à l'étranger.
- Le taux de cotisation est porté de 9,2 à 9,8 pour cent. Dans le même temps, le barème dégressif pour les revenus inférieurs à 47 800 francs est supprimé.

En contrepartie, le Conseil fédéral propose, dans son communiqué de presse, un certain nombre d'améliorations:

- les ressortissants étrangers pourront désormais s'affilier à l'assurance AVS/AI facultative aux mêmes conditions que les Suisses (cinq ans d'affiliation à l'assurance obligatoire et départ dans un Etat avec lequel la Suisse n'a pas de convention de sécurité sociale).
- droit à des prestations de l'assurance-invalidité même pour les personnes non assurées au moment de la survenance de l'invalidité (condition: au moins un an de cotisations à l'assurance obligatoire ou facultative).
- les étudiants de moins de 30 ans n'exerçant pas d'activité lucrative et les conjoints non actifs de personnes assujetties à l'assurance obligatoire pourront rester affiliés à l'AVS/AI obligatoire.

Le Conseil fédéral fait observer que les coûts de l'AVS/AI facultative s'élèvent aujourd'hui à 214 millions de francs, dont 59 millions seulement sont couverts par les cotisations des assurés. La réforme proposée ne permettra certes pas d'économies à court et moyen termes, mais elle devrait à long terme entraîner une baisse des dépenses de l'ordre de 130 millions de francs par an.

L'Organisation des Suisses de l'étranger met non seulement ces chiffres en doute, mais combat plusieurs points importants de ce projet de réforme (v. p. 19).

René Lenzin

Radio Suisse Internationale

Nouvelle stratégie en matière de programmes

Avec sa nouvelle stratégie en matière de programmes, Radio Suisse Internationale (SRI) va se transformer progressivement en une entreprise multimédia offrant une palette exclusive de programmes radio dans les langues nationales suisses, en anglais et dans d'autres langues étrangères, un service sur Internet pour les Suisses de l'étranger et un service de télévision pour l'étranger (v. aussi «Revue Suisse» 1/98).

L'accent est mis sur trois priorités cette année. On va s'employer à optimiser les programmes radio, qui deviendront complémentaires aux programmes nationaux des différentes régions linguistiques et aux programmes thématiques sur satellite de la SSR. Ceci implique un profil musical propre pour chacun des quatre programmes européens de continuité (e, d, f, i). Le premier de ces «nouveaux» programmes, «World Radio Switzerland», programme en anglais de SRI, est diffusé depuis le 1er juin.

Du point de vue du contenu, ces programmes s'adressent à la Suisse dans son ensemble (dans le sens d'«idée suisse»), ainsi qu'à l'économie, la science, la culture et le tourisme spécialement. Les programmes européens servent de base aux programmes diffusés hors d'Europe. La priorité est mise sur les langues suisses pour les Suisses de l'étranger, sur l'anglais pour l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Australie, le français pour l'Afrique, l'espagnol pour l'Amérique latine et l'arabe pour le Proche-Orient.

Compte tenu de ces nouvelles priorités, la rédaction portugaise sera supprimée à la fin de 1998. SRI continuera néanmoins à offrir des services de correspondances en langue portugaise pour des médias brésiliens.

Dans le courant de l'année, SRI va mettre sur pied une rédaction multimédia, qui formera un cordon ombilical entre le secteur radio et le secteur télévision. Un site Internet (à partir de l'automne) permettra le dialogue avec le public. En dehors de l'écoute des programmes radio de SRI, il offrira toute une palette de services. A moyen terme, il devrait devenir une véritable plate-forme d'information sur la Suisse.

Rien n'est encore décidé s'agissant des programmes de télévision, qui font l'objet d'analyses. On prévoit dans ce domaine une collaboration avec les télévisions de la SSR dans les trois régions linguistiques. D'une part, il s'agit d'émettre pour l'Europe un programme satellite (adaptation d'émissions de la SSR) en langue anglaise principalement dans le sens d'une «télévision suisse internationale». D'autre part, pour des programmes existants, tels que le magazine «Swiss World», on aspire à une diffusion par le biais de stations tierces dans le monde entier. On songe en outre à des productions sur commande pour des organisations tournées vers l'étranger.

SRI, Communications et marketing
Tél. +41 31 350 92 22
Fax +41 31 350 95 44
e-mail: marketing@sri.srg-ssr.ch

Manuel Küffer, SRI